



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunions du Conseil Municipal du 2 mars 2023

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023

Débat d'orientations budgétaires 2023 Commune de Saint Junien



1

Le 2 mars 2023 se sont tenues deux réunions du Conseil Municipal, Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Noël Laurencier est arrivé vers 18h45.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Jean-Sébastien Piel était absent, représenté par Frank Bernard.

Nathalie Tranaud était absente, représentée par Yoann Balestrat.

- [Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022](#)
- [1ère Réunion du Conseil :](#)
 - [Débat d'orientations Budgétaires 2023](#)
- [2ème Réunion du Conseil :](#)
 - [Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2023](#)
 - [Adhésion – ABF 2023](#)
 - [Adhésion – APMAC 2023](#)
 - [Demandes de subventions au Département et à l'Etat concernant diverses opérations Mission ACFI – CDG 87](#)
 - [Mission d'inspection en matière de Santé et de Sécurité](#)
 - [Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du](#)

- [sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane](#)
 - [Signature de bail à construction – Commune de Saint-Junien / SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros -CHMP](#)
 - [Remerciements](#)
 - [Décisions du Maire](#)
 - [Questions Diverses](#)
 - [Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Patrick Lombard, décédé 10 jours plus tôt. Membre du Parti socialiste, il était candidat sur la liste majoritaire aux dernières élections. Il souhaite que soit adressée une pensée pour lui et pour son épouse.](#)
 - [L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19h31.](#)
-

(Note du rédacteur : Étant moi-même absent à ce conseil, le compte-rendu est fait à partir de l'enregistrement et des commentaires de mes colistiers.)

Début de la séance à 18h30, la première réunion est dédiée au DOB (Débat d'orientations budgétaires).

Avant de passer à l'ordre du jour, Pierre Allard voulait indiquer que Bernadette Buisson, conseillère municipale élue en 2001, en 2008 et en 2014, était décédée le 1er janvier 2023 à Limoges. Il lui rend hommage au nom du conseil municipal et, à sa mémoire, il demande d'observer une minute de silence.

Ensuite, Michèle Brennac a pris la parole pour indiquer à quel point elle avait apprécié l'accueil qui lui avait été fait depuis qu'elle avait eu la chance de rejoindre cette assemblée il y a quelques mois suite à un événement malheureux.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2022](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1ère Réunion du Conseil :

Débat d'orientations Budgétaires 2023



Ci-dessous le document de base au débat.

[DOB 2023 commune de saint junien](#)

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Stéphanie Fourgeaud, directrice générale des services (DGS) de la commune, prend la parole pour présenter le document, en reprenant pour la plupart les textes et informations y figurant.

Un point important est la hausse de 7,1% au niveau national de l'indice IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), à partir duquel sont notamment calculés les impôts fonciers. Cela aura pour conséquence une augmentation de 490 000 euros de recettes foncières supplémentaires pour la commune sans modification des taux.

Yoann Balestrat prend ensuite la parole :

*Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,*

Les éléments qui nous ont été clairement présentés ne peuvent que nous conduire à souhaiter une refonte du mode de financement des collectivités territoriales afin de garantir

pleinement le principe de libre administration. Car, en matière de ressources, au-delà même du volume, qui est une problématique majeure, se pose la question des leviers ou plutôt de l'absence de leviers que nos collectivités peuvent activer.

En matière d'investissement, vous le savez, notre groupe soutiendra les projets qui s'inscriront dans les objectifs que nous ne cessons de défendre, à savoir le respect de l'environnement et la justice sociale. Préparer l'avenir, un avenir serein, se joue maintenant. Personne ne peut nier les effets rapides et brutaux du réchauffement climatique dûment établi par la communauté scientifique internationale. Les désastres s'enchaînent : mégafeux, canicules répétées, grêles inédites, inondations et aujourd'hui sécheresse hivernale. Il nous fauturgemment agir, à tous les niveaux. C'est pourquoi la préservation de la nature, la lutte contre l'artificialisation ou encore la sobriété énergétique doivent être des axes prioritaires de la politique d'investissement. Notre commune, malgré le contexte financier constraint, doit être au rendez-vous de ce défi.

Je vous remercie.

Pierre Allard confirme que l'on est tous sur la même longueur d'onde concernant le financement des collectivités. Sur le reste, il indique que nous serons plus ou moins d'accord selon les dossiers qui seront présentés. Tout dépend ce que l'on entend par artificialisation des sols, il dit qu'on ne sera pas forcément d'accord si on parle de ne faire aucune construction, que la question peut se poser pour les constructions qui sont conçues pour limiter l'impact sur l'environnement. Mais ces discussions viendront le moment venu.

La conseil prend acte que le débat s'est tenu et Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 18h57. La deuxième séance peut être ouverte.

2ème Réunion du Conseil :



Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2023

Considérant le besoin des associations ayant signé des conventions de financement pluriannuel avec la commune tel que la loi l'impose :

- Soit parce que la saison sportive est déjà entamée
- Soit parce que le budget de l'association repose sur le financement municipal
- Soit que leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'Etat mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

- L'ASSJ Rugby 21 250 €
- L'ASSJ Football 5 500 €
- Le Roc ASSJ 23 750 €

Voté à l'unanimité.

Adhésion – ABF 2023

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la

collectivité à l'Association des Bibliothécaires de France (260€ pour 2023).

[CM-2023-03-02-1](#)

Voté à l'unanimité.

Adhésion – APMAC 2023

Comme l'an dernier, il est proposé de valider l'adhésion à l'association APMAC Nouvelle-Aquitaine pour le prêt ou la location de matériel de scène et éclairages spécifiques, ceci pour un coût d'adhésion de 120€ pour l'année civile en cours.

[CM-2023-03-02-2](#)

Voté à l'unanimité.

Demandes de subventions au Département et à l'Etat concernant diverses opérations Mission ACFI – CDG 87

Un certain nombre de projets d'investissement qui pourraient être programmés en 2023 seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local et/ou du fonds vert et du Département au titre des contrats territoriaux départementaux.

- Réaménagement de la place Lacôte : total des dépenses 134 400 €, subventions demandées 104 080 € (77,5%)
- Création d'un assainissement autonome sur le site de la base nautique au site Corot : total des dépenses 28 405 €, subventions demandées 17 043 € (60%)
- Remplacement des menuiseries du Palais des Sports : total des dépenses 70 920 €, subventions demandées 42 552 € (60%)
- Création d'un préau à l'ALSH : total des dépenses 93 388,61 €, subventions demandées 56 033,16 € (60%)
- Création d'un bassin de récupération d'eau de pluie aux serres municipales et centre technique municipal : total des dépenses 12 673,47 €, subventions demandées 10 138,76 € (80%)
- Relampage des équipements sportifs : total des dépenses 310 000 €, subventions demandées 246 000 € (79,30%)
- Informatisation des établissements de premier degré et de la mairie : total des dépenses 21 476,20 €, subventions demandées 10 738,10 € (50%)

Le détail dans le texte de la délibération : [CM-2023-03-02-3](#)

Frank Bernard prend la parole au sujet du projet d'assainissement autonome à la base nautique du site Corot. Il indique que nous ne pouvons qu'approver ce projet qui concerne les sanitaires installés il

y a quelques années dans une grange. Cela nous permet de lever quelques réflexions sur ces sanitaires. D'une part, ils ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Mais la plupart du temps, ils ne sont accessibles à personne puisque la grange est fermée à clef. Nous suggérons que l'on profite de ce projet d'assainissement pour créer de véritables toilettes publiques sur le site, intégrées et aux normes. Même si l'on n'en est qu'aux demandes de subventions, il n'est jamais trop tôt pour réfléchir à un projet.

Le Maire indique qu'une fois qu'on sera certain du financement du projet d'assainissement, la commission discutera de ce qui pourra être fait.

Frank demande si on peut également évoquer la situation de l'assainissement des autres bâtiments le long de la Glane en aval du site Corot. Le Maire répond que ce sera abordé par la commission idoine de la CCPOL.

Frank demande également des précisions au sujet du préau à l'ALSH pour vérifier que les travaux de terrassement ne risquent pas de toucher une zone archéologiquement sensible (dans ce cas, des fouilles seraient indispensables). Le Maire indique que les services de l'Etat donneront un avis sur le dossier.

Voté à l'unanimité.

Mission d'inspection en matière de Santé et de Sécurité

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité en vertu de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- soit passer convention à cet effet avec le Centre départemental de gestion
- soit désigner, après avis du Comité social territorial leur propre agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité.

En effet, l'article L.812-2 du Code général de la Fonction publique donne la possibilité au Centre départemental de gestion d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles de santé et de sécurité par la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande. Les collectivités et établissements publics participent alors aux frais de mise en œuvre de cette mission qui dorme lieu à un remboursement au Centre de gestion de la Haute-Vienne.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le service

prévention des risques professionnels du CDG 87 et de l'autoriser à signer avec ce dernier la convention qui en régit les modalités de mise en œuvre.

Voté à l'unanimité.

Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane

Réalisé entre mai 2017 et janvier 2018, la déconstruction du barrage du Gué Giraud, ancienne réserve d'eau brute pour la production de l'eau potable de la ville de Saint Junien, a laissé réapparaître le cours de la rivière de la Glane.

Les collectivités s'étaient également engagées à définir un plan de gestion du site et aménager un sentier d'interprétation pour retracer l'histoire de ce lieu. Pour la mise en place du sentier, le SABV et la commune doivent renouveler une convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane.

Dans l'attente d'un nouveau projet de passerelle en amont du site qui permettrait une boucle, ce sentier d'interprétation comportera un panneau d'accueil, la sécurisation du site, des aménagements à l'intérieur des bâtiments, des aménagements pour faciliter les cheminements en zones humides sans les dégrader, 8 stations d'explication avec de multiples arrêts et sujets abordés.

Plus de détails dans la délibération : [CM-2023-03-02-4](#)

Frank demande si le projet de sentier d'interprétation évoqué est déjà bouclé ou si des aménagements sont encore possibles. Le Maire précise que des améliorations pourraient être apportées, mais à un niveau mineur. Dans une optique de promotion de l'aspect historique des lieux, Frank demande à ce que les sites de Château-Morand et du Châtelard soient mis en valeur (éventuellement en-dehors de ce dossier). Thierry Granet se félicite du renouvellement de la convention avec le SABV et souligne l'investissement tout particulier de Claude Balestrat dans le projet de sentier d'interprétation. Il confirme l'aspect historique de Château-Morand. Il indique qu'un panneau sur le site de Château-Morand a été ajouté au projet du sentier. Quelques points seront finalisés en commission. Claude Balestrat précise à son tour certains points liés au projet.

Alex Gerbaud ajoute que ce sera bien une mise en lumière du patrimoine naturel de Saint-Junien et donne quelques informations sur la mise en valeur touristique du site.

Voté à l'unanimité.

**Signature de bail à construction – Commune de Saint-Junien / SAS
Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros -CHMP**

Il est proposé d'émettre un avis sur le projet de barrage, d'approver le principe d'une location à longue durée sur le principe d'un bail à construction, et de louer selon ce principe pour une durée de 99 ans moyennant un loyer annuel minimum égal à 6% du chiffre d'affaire réalisé sur ce site.

Exposé préalable valant note de synthèse pour projet délib signature
bail à construction herbrecht

CM-2023-03-02-5

Yoann prend alors la parole :

*Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,*

Il s'agit d'un projet pertinent et, tout simplement, de bon sens, a fortiori dans le contexte énergétique actuel, puisque l'infrastructure existe et ne demande qu'à revivre. Cependant, notre groupe a déjà signifié son regret quant au mode juridique employé. À la place d'un bail à construction, qui est une forme de privatisation temporaire, nous aurions préféré une délégation de service public, ce qui a été le choix fait pour le réseau de chaleur et pour le crématorium.

Par ailleurs, la durée du bail – près d'un siècle – nous paraît très longue, même s'il faut une durée suffisante eu égard au montant de l'investissement requis. De plus, nous aurions préféré un loyer progressif, avec un pourcentage qui augmente en fonction du chiffre d'affaires, car en pareils cas, les loyers fixes appliqués iraient de 4% à 10% dans les autres collectivités selon les informations qui nous ont été données en commission. Il faudrait donc voir si le porteur du projet serait d'accord avec cette proposition qui peut être favorable aux deux parties.

En conclusion, pour notre groupe, c'est un bon projet dont les modalités de mise en œuvre ne nous satisfont pas pleinement.

Le Maire ne veut pas reprendre les différentes explications qu'il a déjà données. Au niveau du pourcentage variable ou non en fonction du chiffre d'affaires, il indique que la progressivité indique que l'on perd dans

certains cas même si on gagne dans d'autres, et qu'un pourcentage fixe du chiffre d'affaires permet de s'assurer d'un bon pourcentage. (*Note du rédacteur : il ne répond pas à la première partie de l'intervention au sujet de la délégation de service public. Certaines communes sont même allées jusqu'à un gestion en régie et sont tout à fait satisfaites...*)

Voté à la majorité, notre groupe (5 personnes) s'abstenant.

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- Mme COMBROUZE Elisa remercie la municipalité pour lui avoir permis de faire son stage au sein de la micro-crèche.
- M. QUEFELEC-KOMENDARCZYK Wesley remercie la municipalité pour lui avoir permis de faire son stage au sein de la Médiathèque.
- M. le Maire d'Oradour sur Glane remercie la municipalité pour le prêt de matériel au moment de l'hommage à Robert Hébras.
- Le comité Départemental de Basket Ball du 87 remercie la municipalité pour la mise à disposition du palais des sports pour la 20e édition de la fête de Noël du basket.
- L'union local CGT St-Junien remercie la municipalité pour le prêt d'une salle.
- M. FOUGERES Philippe remercie également la municipalité pour le prêt d'une salle.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions-20230302-1](#)

Questions Diverses

Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Patrick Lombard, décédé 10 jours plus tôt. Membre du Parti socialiste, il était candidat sur la liste majoritaire aux dernières élections. Il souhaite que soit adressée une pensée pour lui et pour son épouse.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19h31.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Droit de réponse à Clémence Pique

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023

Lors du [conseil municipal du 8 décembre 2022](#), Clémence Pique est intervenue pour indiquer qu'elle quittait notre groupe.

Voici donc le texte qu'elle a lu en conseil municipal :

*Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues,
Si je suis devenue élue, c'est pour travailler pour
l'intérêt général, pour les citoyens et les citoyennes de*

Saint-Junien, et j'aimerais pouvoir dire au bout de mes 6 ans de mandat que j'ai contribué notamment à la transition écologique de la commune et à faire vivre la démocratie. Or actuellement, il ne m'est pas possible de me consacrer à ces objectifs, non pas parce qu'ayant été élue sur la liste Énergie citoyenne j'aurais des difficultés à travailler avec la majorité, bien au contraire. Non, les difficultés que je rencontre viennent de mon propre groupe, où un fonctionnement autoritaire, avec les opinions de certains érigées en vérités absolues, ne permet ni le débat ni la réflexion. Parce que j'exprime des avis et opinions non conformes en tous points à ce que certains ont décidé, j'ai bien trop souvent rencontré des réactions de refus de m'écouter voire de me laisser m'exprimer, le tout dans une animosité à mon égard qui n'a fait que croître au fil du temps. Parce que je souhaite pouvoir prendre des décisions, notamment pour les votes des délibérations, à la suite d'un échange d'idées et d'un vrai débat, plutôt que de céder à ceux qui estiment avoir raison (car c'est cela qu'à Énergie citoyenne on appelle consensus...), j'ai entendu ma place au sein du groupe être sans cesse remise en question.

De plus, je ne vois pas ce que peut apporter à la vie démocratique un groupe qui a déclaré être un groupe de proposition et pas d'opposition, mais qui désormais recherche autant que possible la confrontation avec la majorité sans pour autant apporter d'alternatives valables. Participer concrètement à la vie de la commune se fait en contribuant aux projets discutés dans les commissions et les groupes de travail et en y défendant ses idées de manière i, plutôt qu'en faisant des déclarations en conseil municipal.

C'est pour ces raisons que je quitte le groupe Énergie citoyenne, et je siégerai désormais au sein du conseil municipal en tant qu'élue indépendante. Je précise d'ailleurs que les élus d'Énergie citoyenne voulaient qu'en quittant leur groupe je démissionne également de mon mandat d'élue, estimant que leurs convictions personnelles à ce sujet avaient plus de valeur que les principes républicains régissant le statut des élus ; bien évidemment je n'ai pas cédé à leurs pressions. Quitter un groupe politique ne signifie pas démissionner du conseil municipal.

Pour conclure, comme le groupe Énergie citoyenne se targue

de transparence, je leur remets dès maintenant le texte de mon intervention, afin que celui-ci puisse être publié en intégralité dans le compte-rendu qu'ils feront de ce conseil sur leur site internet.

Elle a également ajouté que cela fait plus d'un an qu'elle signale qu'il y a des problèmes au sein du groupe et qu'il fallait donc avoir le dialogue avant. Elle a dit qu'elle aurait aimé avoir d'autre solutions mais qu'elle n'avait que cette possibilité là. Elle a indiqué également qu'elle a bien eu des pressions, et prend comme exemple le dernier mail qu'elle a reçu où nous lui disions qu'elle n'avait plus de légitimité face aux électeur si elle quittait le groupe et qu'elle devait démissionner.

Il nous semble important de donner notre vision des faits.

Effectivement, cela fait plusieurs mois que les tensions entre Clémence et le reste du groupe sont présentes. Il y a eu de nombreuses discussions pour essayer de trouver des solutions. Malheureusement, il était toujours très difficile de discuter avec elle, notamment puisqu'elle ne venait que rarement aux réunions de notre groupe (en présentiel ou en visio), y compris lorsque nous prévoyions des horaires spécifiques pour elle qui n'arrangeaient pas la plupart des autres membres du groupe. Il est arrivé plusieurs fois qu'elle fasse des commentaires sur des publications à envoyer bien après la date limite d'envoi de la publication, se plaignant ensuite que ses commentaires n'étaient pas écoutés.

Pour répondre point par point à son texte :

- Le groupe n'a pas un fonctionnement autoritaire. Tout le monde s'exprime (pas seulement les élus du groupe, mais également tous les membres du collectif qui le souhaitent), et nous essayons de trouver un consensus. La base de notre action étant le programme que nous avions fait lors des élections, puisque c'est avec ce programme que nous avons été élus.
- Effectivement, au fil du temps, ses réflexions et commentaires se sont éloignés des idées que l'on défendait dans le programme de 2020. Elle qui était souvent la plus virulente contre la majorité au début lui est devenue beaucoup plus favorable par la suite.
- Comment peut-elle dire que nous cherchons la confrontation systématique alors que nous votons près de 90% des délibérations en conseil municipal ? Et le délibérations que nous ne votons pas, que nous nous abstentions ou que nous votions contre, nous argumentons toujours pour expliquer pourquoi, et, lorsque cela est possible, nous proposons une solution de sortie. L'un des derniers sujets qui a créé des problèmes avec Clémence était la Giboire. Nous ne demandions pas l'abandon pur et simple de la vente. Nous demandions un report de quelques semaines dans le but de s'assurer que cette

vente était la meilleure solution, en organisant un groupe de travail ou en questionnant les professionnels du secteurs.

- Nous avons toujours contribué aux commissions, et certaines de nos propositions sont allées jusqu'à des délibérations (les tarifs des transports scolaires qui sont plus juste grâce à notre groupe, par exemple).
- Pour ce qui est de la pousser à démissionner, je ne peux dire mieux que de vous partager le message que nous lui avons envoyé suite au dernier conseil municipal où elle avait déjà pris sa décision de quitter le groupe (elle s'étonnait de ne pas avoir participé à la relecture du compte-rendu) :

Bonjour Clémence,

Nous sommes surpris de ta réaction au compte-rendu qui a été posté. En effet, ton comportement lors du dernier Conseil nous a paru à tous, et aux élus de la majorité également, comme l'officialisation que tu ne voulais plus faire partie de notre groupe Énergie Citoyenne.

Il n'est pas seulement question ici de faire cavalier seul sur un sujet, ce qui serait déjà discutable quand le vote s'oppose complètement aux décisions du groupe. Mais intervenir pour essayer de nous enfonce comme l'aurait fait un élu de la majorité, c'est jouer non seule, mais contre le groupe.

Sur ce point précis, notre liste avait pris des engagements lors de la campagne, et notre demande de repousser le vote à un prochain conseil allait justement dans le but de nous laisser le temps de voir si ces engagements étaient toujours tenables au vu de la situation particulière du lieu. C'est aussi le fruit d'un consensus après débats.

Tu n'as pas voulu te joindre à la réunion que l'on a faite la veille du conseil, mais le vote et ses raisons t'ont été expliqués dès ton arrivée. On s'était mis d'accord le dimanche pour que tu ailles à la pêche aux informations, informations sur lesquelles ensuite on devait échanger... Pas pour que tu annonces une prise de position personnelle en commission (ce qui d'ailleurs ne se fait jamais, même pour le groupe quand ce dernier n'a pas encore tranché dans l'attente d'éléments). Nous nous sommes sentis complètement trahis.

Pour le vote du mandat spécial, depuis le début du mandat,

le groupe a toujours eu la même ligne, s'abstenir pour ne pas s'opposer au déplacement, mais pour ne pas cautionner le mode de prise en charge. L'abstention du groupe était justement le consensus auquel le groupe était arrivé, toi y compris.

Tu as donc décidé de ne plus te retrouver dans les décisions de notre groupe. Nous le regrettons et en prenons acte. Dans ces conditions, nous ne pouvions plus te considérer comme membre du groupe Énergie Citoyenne. Il n'y avait donc pas de raison de te laisser relire ou corriger le compte-rendu.

Nous souhaitons attirer ton attention sur la légitimité vis à vis des électeurs, pour toi, de rester au Conseil Municipal si tu prends tes distances par rapport au collectif. Ce n'est en effet pas pour Clémence Pique, ni même pour aucun d'entre nous personnellement, que les électeurs ont voté, mais pour les membres d'une liste qui portent un programme et une idée du collectif que tu ne partages plus. Corinne entrera au conseil si tu n'as plus envie de poursuivre l'aventure avec nous et démissionnes.

Nous te proposons de parler de tout ça de vive voix. Donne-nous les créneaux qui te conviennent (de préférence un samedi ou un dimanche) et on s'adaptera.

Frank, Frédéric, Jayce, Nathalie et Yoann

Elle n'a bien sûr pas voulu discuter de tout cela de vive-voix, préparant son intervention lors du conseil municipal suivant... Elle a tout de même répondu par courriel. Nous ne publierons pas sa réponse dans cet article, d'une part parce que nous n'avons pas son accord pour le faire, mais aussi parce qu'elle n'apporte rien de plus au débat, mais cela m'a poussé à lui répondre sur 2 points précis :

- D'une part, on ne peut dire que l'on n'est pas écouté lorsque l'on s'abstient de venir défendre ses opinions. L'abstention ne compte jamais dans les décisions, et ne pas venir, c'est s'abstenir. Il m'est d'ailleurs arrivé à titre personnel de donner un avis avant une réunion qui n'a pas été suivi par le groupe lors d'une réunion où je n'avais pas pu venir. N'étant pas à la réunion pour écouter les arguments et défendre les miens, j'ai assumé et j'ai accepté la décision du groupe, en demandant parfois des explications, mais sans contester au moment du conseil parce que ce n'était plus le moment.
- J'ai insisté oui, sur le fait que pour moi, c'est effectivement de la malhonnêteté intellectuelle que de rester au conseil municipal lorsque l'on décide de quitter le groupe avec lequel on a été élu.

La loi n'oblige pas un élu à démissionner dans ce cas là, mais les faits sont là, les électeurs ont voté pour une liste, pas pour une personne, à l'exception peut-être du tête de liste que certains voient automatiquement comme le candidat Maire. Nous ne parlons pas ici d'un poste de député, ou de conseiller départemental, où c'est la personne qui est élue, même si elle porte un projet. Et même si un élu garde son libre arbitre, il a le devoir de rester fidèle au programme, aux valeurs et au collectif avec lesquels il a été élu, ce n'est malheureusement plus le cas, il semblerait, et depuis quelques temps, de Clémence Pique.

Ayant maintenant fait jouer notre droit de réponse, ce sujet est clos pour notre groupe, et nous n'utiliserons donc plus d'énergie ni de temps dessus. Il est dommage que, par son comportement, ce soit le collectif Energie Citoyenne qui pâtit de la situation en perdant un de ses représentants (déjà trop peu nombreux) au conseil et aux commissions.



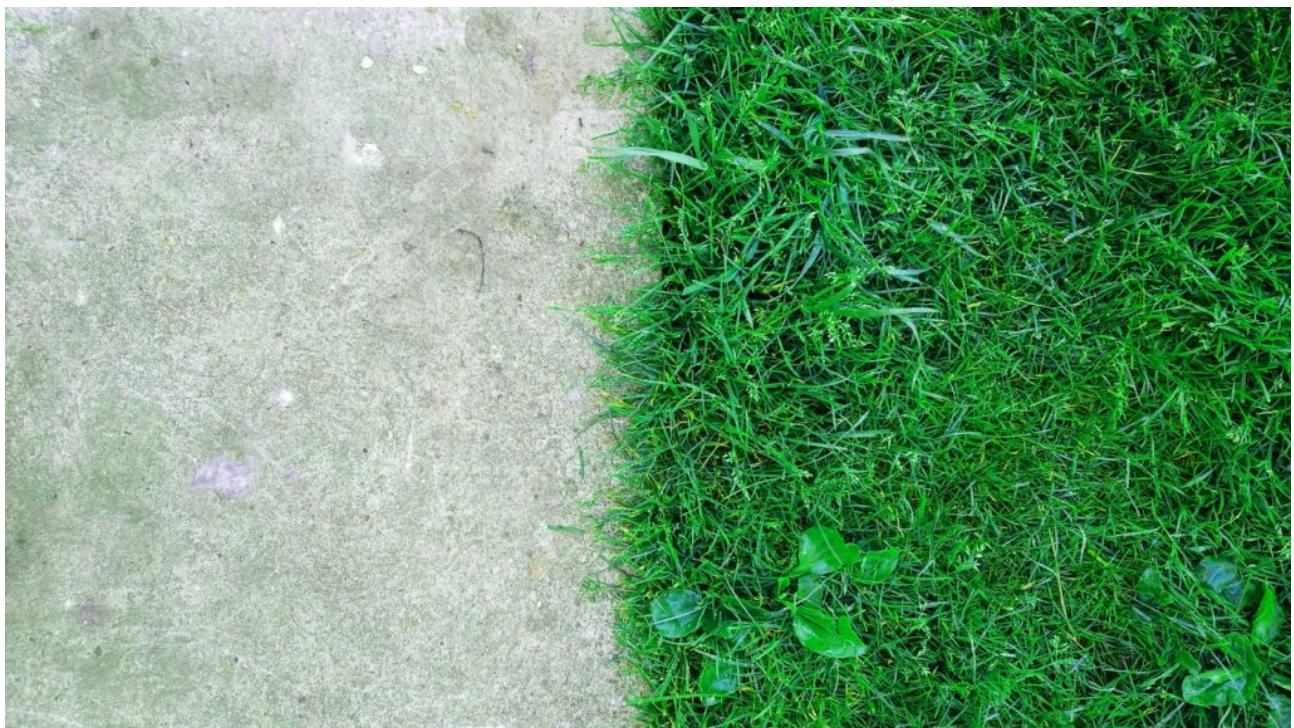
Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)

- [Nos candidats](#)
- [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023



L'artificialisation des sols a été un gros sujet de ce conseil.

Le jeudi 8 décembre 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Yoann Balestrat était absent, représenté par Nathalie Tarnaud.

Hervé Beaudet était absent, représenté par Philippe Gandois.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Pierre Allard.

Didier Lekiefs était absent, excusé.

Jayce Piel était absent, représenté par Frank Bernard.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022
- 1ère Réunion du Conseil :
 - Débat d'orientations budgétaires 2023
- 2ème Réunion du Conseil :
 - Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2023
 - Adhésion – ABF 2023
 - Adhésion – APMAC 2023
 - Demandes de subventions au Département et à l'Etat concernant diverses opérations Mission ACFI – CDG 87
 - Mission d'inspection en matière de Santé et de Sécurité
 - Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane
 - Signature de bail à construction – Commune de Saint-Junien / SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros -CHMP
 - Remerciements
 - Décisions du Maire
 - Questions diverses
 - Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Patrick Lombard, décédé 10 jours plus tôt. Membre du Parti socialiste, il était candidat sur la liste majoritaire aux dernières élections. Il souhaite que soit adressée une pensée pour lui et pour son épouse.
 - L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19h31.

(Note du rédacteur : Étant moi-même absent à ce conseil, le compte-rendu est fait à partir de l'enregistrement et des commentaires de mes colistiers.)

Début de la séance à 19h00.

Par rapport à l'ordre du jour envoyé, la délibération « Attribution du marché concernant l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) multi-enjeux » a été annulée car des réponses n'ont pas été reçues à temps.

Clémence Pique *(Note du rédacteur : placée à côté des élus de la*

majorité et plus à sa place habituelle.) demande la parole :

Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues,

Si je suis devenue élue, c'est pour travailler pour l'intérêt général, pour les citoyens et les citoyennes de Saint-Junien, et j'aimerais pouvoir dire au bout de mes 6 ans de mandat que j'ai contribué notamment à la transition écologique de la commune et à faire vivre la démocratie. Or actuellement, il ne m'est pas possible de me consacrer à ces objectifs, non pas parce qu'ayant été élue sur la liste Énergie citoyenne j'aurais des difficultés à travailler avec la majorité, bien au contraire. Non, les difficultés que je rencontre viennent de mon propre groupe, où un fonctionnement autoritaire, avec les opinions de certains érigées en vérités absolues, ne permet ni le débat ni la réflexion. Parce que j'exprime des avis et opinions non conformes en tous points à ce que certains ont décidé, j'ai bien trop souvent rencontré des réactions de refus de m'écouter voire de me laisser m'exprimer, le tout dans une animosité à mon égard qui n'a fait que croître au fil du temps. Parce que je souhaite pouvoir prendre des décisions, notamment pour les votes des délibérations, à la suite d'un échange d'idées et d'un vrai débat, plutôt que de céder à ceux qui estiment avoir raison (car c'est cela qu'à Énergie citoyenne on appelle consensus...), j'ai entendu ma place au sein du groupe être sans cesse remise en question.

De plus, je ne vois pas ce que peut apporter à la vie démocratique un groupe qui a déclaré être un groupe de proposition et pas d'opposition, mais qui désormais recherche autant que possible la confrontation avec la majorité sans pour autant apporter d'alternatives valables. Participer concrètement à la vie de la commune se fait en contribuant aux projets discutés dans les commissions et les groupes de travail et en y défendant ses idées de manière ii, plutôt qu'en faisant des déclarations en conseil municipal.

C'est pour ces raisons que je quitte le groupe Énergie citoyenne, et je siégerai désormais au sein du conseil municipal en tant qu'élue indépendante. Je précise d'ailleurs que les élus d'Énergie citoyenne voulaient qu'en quittant leur groupe je démissionne également de mon mandat d'élue, estimant que leurs convictions personnelles à ce

sujet avaient plus de valeur que les principes républicains régissant le statut des élus ; bien évidemment je n'ai pas cédé à leurs pressions. Quitter un groupe politique ne signifie pas démissionner du conseil municipal.

Pour conclure, comme le groupe Énergie citoyenne se targue de transparence, je leur remets dès maintenant le texte de mon intervention, afin que celui-ci puisse être publié en intégralité dans le compte-rendu qu'ils feront de ce conseil sur leur site internet.

Frank Bernard prend alors la parole pour dire qu'il ne pense pas que le conseil municipal soit le lieu pour un débat qui concerne le fonctionnement interne de notre groupe. Il regrette et dénonce ce qui a été dit, mais indique qu'il n'ira pas plus loin dans le débat ici. Le Maire répond que le Conseil Municipal est un lieu où s'exerce la démocratie et que chaque conseiller municipal, même élu sur une liste, est titulaire de son mandat et a la possibilité de s'exprimer.

Frédéric Dauvergne, navré de cette intervention basée sur des mensonges dit qu'il ne peut pas admettre ce qui a été dit ce soir. Il rappelle que notre groupe a toujours essayé de discuter avec Clémence et qu'il ne comprend pas comment nous en sommes arrivés là. Il lui dit qu'elle se trompe d'adversaire, que nous sommes toujours force de proposition, nous votons beaucoup de délibérations. Il ne se considère pas comme une force d'opposition. Il dit que notre groupe est un lieu de débat et qu'elle s'est ostracisée toute seule. Clémence répond qu'elle ne s'attendait pas à autre chose que des dénégations et des mensonges de la part de notre groupe. Elle tient à préciser que cela fait plus d'un an qu'elle signale qu'il y a des problèmes au sein du groupe et qu'il fallait donc avoir le dialogue avant. Elle dit qu'elle aurait aimé avoir d'autre solutions mais qu'elle n'avait que cette possibilité là. Elle indique qu'elle a bien eu des pressions, et prend comme exemple le dernier mail qu'elle a reçu où nous lui disions qu'elle n'avait plus de légitimité face aux électeurs si elle quittait le groupe et qu'elle devait démissionner.

(Note du rédacteur : il n'est pas lieu ici de refaire le débat sur les problèmes avec Clémence Pique, mais nous avons fait un article à part, en guise de droit de réponse, que vous trouverez ici : [Droit de réponse à Clémence Pique](#).)

Le Maire prend donc acte que Clémence siégera donc maintenant en qualité d'élue indépendante. Pour répondre à Frédéric sur le fait que nous sommes un groupe de proposition, il indique regretter, au vu des contributions dans les tribunes municipales et intercommunales, que nous ne soyons qu'un groupe d'opposition sans proposition. *(Note du rédacteur : lorsque nous nous opposons sur un sujet, nous proposons toujours, lorsque cela est possible, une solution alternative. C'est cela être*

force de proposition. Je vous laisse juge à la lecture des différents articles de ce site et des tribunes, oui.)

Christophe Wacheux répond également à Frédéric en lui reprochant d'avoir dit à Clémence qu'elle se trompait d'adversaire. Il indique que c'est là le problème, car si nous sommes adversaires, nous ne pouvons pas être dans une opposition constructive. (*Note du rédacteur : la notion d'adversité n'implique pas forcément une opposition systématique. Le sport est un bel exemple, et le rugby en tête, qu'on peut tout à fait être adversaires, se combattre, se respecter et faire une 3e mi-temps ensemble.*)

Le réunion reprend :

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le [site de la Mairie](#). Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2022](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DM 2 budget général

Il est nécessaire de modifier le budget général pour augmenter les crédits prévus pour les amortissements d'un montant de 130 000 €.

[CM-2022-12-08-2](#)

[DM 2 BG](#)

Voté à l'unanimité

DM 1 budget lotissement

Il est nécessaire de faire une modification du budget lotissement pour des ajustements au titre des dernières ventes intervenues au cours de l'exercice 2022.

[CM-2022-12-08-3](#)

[DM 1 lotissement](#)

Voté à l'unanimité

Reversement de l'excédent du budget lotissement le Bois au bœuf au budget général

Les dernières ventes du lotissement enregistrées sur le budget 2022 ont

permis de dégager un excédent de 12860,66€. Il est proposé que cela soit versé au budget général.

Voté à l'unanimité

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2023

Afin d'assurer la continuité des services, et en fonction des décisions retenues par les commissions municipales, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation, et au mandatement des dépenses d'investissement dans les limites prévues, soit 25% des crédits inscrits au budget 2022 déduction faite du chapitre 16 et des restes à réaliser. Le montant s'élève à 959 448 € (25% de 3 837 795 €).

Voté à l'unanimité

Versement d'une avance sur la subvention annuelle allouée au CCAS

Afin de maintenir le fonctionnement normal du CCAS, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2023 de 80 000 € en une seule fois au mois de janvier 2023.

Voté à l'unanimité

Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux.

Suite de la modification des commissions suite au départ d'Anne-Sophie Chazelle.

La nouvelle commission serait donc composée de :

- Pierre ALLARD
- Bernard BEAUBREUIL
- Hervé BEAUDET
- Eliane CROCI
- Thierry GRANET
- Lucien COINDEAU
- Christophe WACHEUX
- Nathalie TARNAUD
- Yoann BALESTRAT

(Note du Rédacteur : la page des [commissions municipales](#) a été mise à jour)

Voté à l'unanimité

Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune – approbation du principe de la délégation de service public et de ses caractéristiques

Il est proposé de valider l'engagement de la procédure, suite à l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique.

[CM-2022-12-08-6](#)

Voté à l'unanimité

Le Maire précise que c'est une délibération très importante, surtout en considérant la situation énergétique actuelle, et que c'est une promesse de campagne qui est en train d'être réalisée.

Nathalie prend la parole pour poser une question sur la localisation de la production de chaleur. Le Maire répond que le positionnement est toujours, pour l'instant, du côté de Bellevue de Glane, mais l'emplacement exact sera déterminé en fonction des réponses à l'appel d'offre.

Délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, conception, la construction, l'entretien – maintenance et exploitation d'un crématorium – approbation du choix du délégataire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approver le choix de groupement OGF/ELYSI0 INVEST dont OGF est mandataire solidaire en qualité de délégataire de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien – maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la ville de Saint-Junien. Il est proposé au Conseil municipal d'approver le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 35 ans à compter de la date de sa notification, à conclure avec le groupement OGF/Elysio Invest.

[CM-2022-12-08-11](#)

[RAPPORT CHOIX DU DELEGATAIRE](#)

[Projet de contrat – v. mise au point – 07.11.2022](#)

Les annexes ne sont pas jointes à ce compte-rendu mais sont disponibles au besoin.

Frank Bernard prend la parole pour demander si le lieu précis est envisagé pour la localisation. Le Maire répond que le lieu est situé sur la zone de Boisse. Frank indique que nous avons déjà indiqué notre

accord sur la délégation de service public et que nous voterons cette délibération. Mais il précise que nous avons une réserve quand à la localisation. Le choix est situé dans la nouvelle zone d'activité industrielle de Boisse. Il nous semble que le lieu n'est pas le plus adapté pour assurer les conditions de recueillement qu'exige un tel lieu. Il était sans doute difficile de trouver sur Saint-Junien un tel lieu, et facilement accessible. Ce projet aurait peut-être pu être porté par la communauté de communes car il concerne l'ensemble des habitants de notre territoire. Il aurait peut-être été plus facile de trouver un terrain répondant aux nécessités de recueillement, de nature, d'éloignement et de facilité d'accès.

Pierre Allard répond que la CCPOL n'a pas les compétences pour porter ce type de projets. Le lieu a été vu également avec les opérateurs de pompes funèbres. La quiétude et la sérénité seront assurées. Il fait remarquer également que de nombreux crématoriums sont sur des zones industrielles, déjà pour des raisons de normes, mais aussi pour des questions de voisinage. Le lieu reste isolé dans cette zone industrielle et reste relativement au calme.

Voté à l'unanimité

Attribution accord-cadre concernant l'achat de fournitures scolaires et de matériel éducatif d'enseignement

Il est proposé de valider la signature d'un accord cadre sur l'achat de fournitures scolaires et de matériel d'enseignement. Suite à l'avis de la commission des marchés, il est proposé l'attribution à la société PGDIS, basée à Enval (65).

[CM-2022-12-08-4](#)

Voté à l'unanimité

Dérogation au repos dominical 2023 dans les établissements de commerce de détail

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail trois dimanches pour l'année 2023, correspondant à de fortes périodes d'activités commerciales à savoir le dimanche 17 décembre 2023, le dimanche 24 décembre 2023 et le dimanche 31 décembre 2023.

Plus de détails ici : [CM-2022-12-08-5](#)

Voté à l'unanimité

Signature de la convention PUP pour la viabilisation des terrains appartenant à la SARL SAFLIM par Monsieur FADIN

Arnaud, sis au grand Boisse.

Pour reprendre une explication donnée lors d'un précédent conseil : lorsqu'il y a plusieurs parcelles devant être raccordées aux réseaux et appartenant au même propriétaire, comme c'est le cas pour un lotissement par exemple, il y a deux solutions pour le financement des raccordements (eau et électricité). Soit la commune finance les travaux de raccordement, et se fait rembourser au fur et à mesure de la vente des parcelles (ce qui peut être risqué si les ventes ne se font pas). Soit le propriétaire finance les travaux et la commune peut alors exonérer de taxe d'aménagement (la part communale) pendant 2 ans. Il est donc souvent plus sage pour les communes de recourir à la signature d'un PUP.

Dans le cas précis, il est également question de profiter du projet pour réaliser le réseau d'eaux usées pour créer celui du village Grand Boisse qui n'en a actuellement pas, avec un financement à 50/50.

CM-2022-12-08-7

Frank prend la parole. Les travaux d'assainissement rentrent bien dans le cadre d'un accord de PUP avec la commune. En revanche, les travaux d'assainissement du village de Boisse peuvent-ils s'inscrire dans un PUP ? Le Maire indique que l'on profite de l'opération pour faire les travaux et que la commune ne paye que la partie concernant le village. Frank précise que l'assainissement relève de la compétence de la communauté de communes, et pas de la commune. La réponse est que le PUP est là pour dire combien va payer la société SAFLIM. Il est précisé que c'est une bonne opération en terme d'assainissement collectif puisque tout le secteur pourra être raccordé, ce qui n'est pas le cas actuellement, y compris pour les logements récents.

Frédéric demande des précisions sur le principe du PUP. Il est ainsi précisé que SAFLIM est celui qui participe au PUP en tant que lotisseur, mais que ce seront les propriétaires finaux qui pourraient être exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement pendant 2 ans.

Frédéric dénonce ensuite une nouvelle artificialisation des sols sur la commune et explique que c'est pour cela que notre groupe s'opposera à la délibération. Frédéric explique qu'il y a suffisamment de biens immobiliers sur la commune et qu'il faudrait orienter la politique d'urbanisme autrement que par une artificialisation des sols qui est déjà bien trop forte.

Le Maire demande alors si ce que veut notre groupe est que plus aucun terrain ne soit vendu sur la commune et qu'il faudrait ensuite aller aider les acheteurs potentiels privés pour qu'ils achètent leurs bâtiments. Frédéric répond que c'est une question de choix politique, que l'on peut aider les projets de rénovation, etc. Le Maire indique qu'en faisant le tour des agences immobilières de St-Junien, on lui répond que les biens ne restent en vente qu'une quinzaine de jours. Donc

ne plus construire de nouvelles maisons c'est limiter le développement de la ville. Frédéric rappelle que la loi « Climat et Résilience » dit qu' »il faut réduire de moitié l'artificialisation des sols d'ici 2030 et de 100% d'ici 2050. Avec les projets en cours, on est loin de s'approcher de ces chiffres.

Le Maire répond que le problème est plus compliqué que cela et que ce n'est toujours pas validé par la région. Que pour l'instant, nous avons un PLU, qui ne sera modifié qu'une fois que le SCOT des 3 communautés de communes sera remis à jour. Il précise également qu'il ne faut pas empêcher les petits propriétaires terriens de profiter ou faire profiter leurs enfants de la seule richesse qu'ils ont : leur terrain. Il faut respecter le PLU, et il est préférable de faire un PUP pour s'assurer que les projets privés soient bien faits plutôt que de ne pas avoir un oeil dessus.

Frédéric précise qu'il ne veut pas empêcher les petits propriétaires terriens de vendre leurs biens, mais il dénonce que ces projets de lotissement détruisent les poumons verts de notre ville et sa biodiversité.

Nathalie voulait juste préciser qu'en regardant sur Internet les annonces d'agence, la première agence indique 110 biens à vendre sur la commune, et qu'elles n'en manquent pas. Le Maire dit qu'en discutant avec les agences la réponse n'est pas la même. Nathalie rajoute que depuis 40 ans, la population de Saint-Junien n'a presque pas bougé (en nombre), mais que la superficie habitable a doublé...

Alex Gerbaud (conseiller délégué au développement durable) prend ensuite la parole pour dire qu'il ne comprend pas notre position qui pousserait la ville à être une ville musée. Il ne veut pas d'une ville musée et contre cela, il faut l'aider à s'étendre pour répondre aux personnes qui veulent rejoindre notre commune. Il se demande si nous visons dans une cabane en bois (??) et ne comprend pas notre position... Frank répond que la ville évolue, mais que le modèle de la ville de demain n'est plus le modèle pavillonnaire en lotissement. C'est un modèle qu'il faut abandonner et même si ce n'est pas facile, il faut arriver à en sortir.

Christophe Wacheux indique ensuite qu'il reçoit toutes les semaines des demandes d'agences dans sa boîte aux lettres pour vendre sa maison, preuve, selon lui, que les agences sont en manque de biens. Ensuite il dit qu'il ne croit pas que les modèles de lotissements soient finis. Il demande alors quelle solution au lieu des lotissements ? Frank répond qu'il n'a pas personnellement la réponse et que c'est un sujet qui dépasse largement le problème de la commune. Il sait que la commune a peu d'outils pour empêcher ce phénomène, mais qu'elle peut passer des messages. Et passer un accord avec un investisseur qui veut faire un lotissement n'est pas un bon message envoyé. Il y a des moyens pour ralentir l'artificialisation des sols, la réutilisation de sols déjà utilisés en est une.

Le Maire dit que les gens veulent des maisons individuelles, et qu'il faut leur répondre.

Voté à la majorité, les 5 votes de notre groupe étant contre.

Tableau des emplois

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois pour prendre en compte des avancements de carrière.

[CM-2022-12-08-1](#)

Voté à l'unanimité

Recueil des tarifs 2023

Il est proposé de valider les tarifs suivants : [RecueilTarif2023](#)

Éliane Croci prend la parole au nom des élus communistes au sujet des tarifs de la restauration scolaire. Au regard du contexte actuel d'un monde inflationniste, elle indique ne pas trouver opportun la hausse de 6% des tarifs de restauration scolaire. Les communistes proposent de rester à une augmentation de 3%.

Pierre Allard entend, mais rappelle que cette augmentation de 6% représente moins de 3€ par mois, et reste loin de l'augmentation des prix des denrées alimentaires que la cantine subit (de l'ordre de 20%).

Les communistes veulent également proposer un tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants. Le Maire indique qu'il n'est pas contre que cela soit réfléchi en commission pour les tarifs de l'année prochaine.

Frédéric prend la parole pour demander des précisions sur le forfait fluides demandé aux associations. Il demande si parallèlement il va être demandé aux associations d'être responsables quand à la consommation énergétique lors de l'utilisation des salles. Il est répondu que c'est déjà le cas. Frédéric demande aussi s'il ne serait pas possible de simplement facturer la consommation réelle plutôt qu'un forfait.

Philippe Gandois répond que sur les fluides, le forfait ne concerne que les salles accueillant plus de 200 personnes. Il précise ensuite que si on devait facturer au compteur l'utilisation des fluides, la facture serait bien supérieure aux forfaits proposés et aucune association ne pourrait plus venir, par exemple, à la salle des congrès. Il a été également demandé aux associations d'éviter les nocturnes dans les stades, et l'éclairage a été baissé à 50%. Une étude est encouragée également pour remplacer les éclairages qui ne le sont pas encore en LED.

Voté à l'unanimité

Motion relative à la pérennité et au développement de la ligne SNCF « LIMOGES / ANGOULEME »

La motion a été présenté par l'ensemble du conseil, tous les groupes ayant travaillé dessus.

Eliane complète la motion en rappelant l'utilité des agents dans les gares lors de problèmes sur les lignes. Elle indique qu'il y a une manifestation à la gare de Limoges lundi 12 à 19:30, en association avec l'Association des Maires de France.

[CM-2022-12-08-8](#)

Voté à l'unanimité

Motion relative à l'accompagnement des enfants en situation de handicap

La motion a été présentée par l'ensemble du conseil, tous les groupes ayant travaillé dessus.

[CM-2022-12-08-9](#)

Clémence Pique prend la parole pour indiquer qu'elle a travaillé en tant qu'AESH pendant 6 ans. Elle a refusé son dernier renouvellement à cause des conditions de travail qui ne font que se dégrader. Les emplois du temps ne sont pas fait en fonction de l'intérêt de l'enfant. Elle espère que le gouvernement va prendre la mesure de l'intérêt d'accompagner correctement ces élèves. L'inclusion des enfants en situation de handicap, c'est beaucoup de poudre aux yeux.

Pierre Allard dit que quand on regarde ce qu'il se passe dans les IME, la situation ne va pas s'améliorer. Le suivi et l'accompagnement se dégrade.

Voté à l'unanimité

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- Le Club de Natation de Saint-Junien remercie la Municipalité pour l'aide apportée pour leur meeting régional des 15 et 16 octobre et pour l'accueil qui leur a été réservé.
- L'ASSJ Tir à l'Arc remercie la Municipalité pour l'aide apportée pour le Parcours France Indoor de tir des 28 au 30 octobre.
- L'atelier Garance remercie la municipalité pour la subvention attribuée.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Decisions-20221208](#)

Questions Diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance et souhaite de bonnes fêtes à tout le monde .



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion Publique sur le Règlement Local de Publicité

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023

La délibération du Conseil Municipal du 3 février 2022 a lancé les démarches pour l'élaboration d'un nouveau Règlement Local de Publicité (RLP).

Vous trouverez toutes les informations sur le [site de la Mairie](#).

Vous pouvez faire vos remarques sur le RLP à l'adresse rlp@saint-junien.fr. Une permanence est également disponible en mairie (voir le lien ci-dessus) où l'on peut remplir un registre.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion publique est organisée le lundi 19 décembre à 19h dans salle Amédée Burbaud (Palais des Sports). Le but de la réunion est de faire une présentation du diagnostic du RLP.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)

- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Merci Anne-Sophie et bienvenue Frank !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023

Après deux ans et demi de mandat, **Anne-Sophie Chazelle**, pour des raisons familiales, a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et communautaire.

Nous tenions à la remercier pour son **investissement dans notre groupe** – qu'elle poursuivra autrement – et pour son **engagement auprès de nos concitoyens et au sein de nos collectivités**. L'eau, la gestion des déchets, la lutte contre l'**artificialisation** des sols, l'**école de musique**, le centre culturel **La Mégisserie** ou encore la circulation à vélo auront été parmi ses préoccupations majeures.

Anne-Sophie passe le relais à **Nathalie Tarnaud**, conseillère municipale, qui rejoint le conseil communautaire, et à **Frank Bernard** qui intègre le conseil municipal.

Professeur au collège Paul-Langevin aujourd'hui à la retraite, Frank préside la « **Société des Vieilles Pierres** », association qui se consacre au patrimoine de la région. Il considère que Saint-Junien dispose de nombreux atouts qui méritent d'être mis en valeur, notamment son **environnement naturel**, son **identité historique** et son **patrimoine industriel**.

Bien que spontanément peu enclin à s'investir politiquement, Frank s'était pleinement retrouvé lors des dernières élections municipales dans la démarche initiée par notre **collectif « Énergie citoyenne »** et n'a cessé depuis d'en être l'un des membres actifs. Ancien joueur à l'ASSJ puis éducateur à l'école de **rugby**, Frank est prêt à entrer dans la mêlée !







Anne-Sophie Chazelle, Frank Bernard et Nathalie Tarnaud

Articles récents

- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025](#)
- [Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !](#)

- [Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025](#)
- [Vente de la Giboire : les dernières actualités](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025](#)

Archives

- [novembre 2025](#) (3)
- [octobre 2025](#) (2)
- [septembre 2025](#) (1)
- [juin 2025](#) (6)
- [mai 2025](#) (1)
- [avril 2025](#) (2)
- [mars 2025](#) (3)
- [février 2025](#) (2)
- [janvier 2025](#) (1)
- [décembre 2024](#) (2)
- [novembre 2024](#) (4)
- [juin 2024](#) (3)
- [mai 2024](#) (1)
- [avril 2024](#) (2)
- [mars 2024](#) (3)
- [février 2024](#) (5)
- [décembre 2023](#) (1)
- [novembre 2023](#) (2)
- [septembre 2023](#) (1)
- [juin 2023](#) (1)
- [mai 2023](#) (2)
- [avril 2023](#) (3)
- [mars 2023](#) (1)
- [février 2023](#) (2)
- [janvier 2023](#) (1)
- [décembre 2022](#) (5)
- [novembre 2022](#) (2)
- [septembre 2022](#) (1)
- [juillet 2022](#) (3)
- [juin 2022](#) (3)
- [avril 2022](#) (2)
- [mars 2022](#) (2)
- [février 2022](#) (2)
- [janvier 2022](#) (2)
- [décembre 2021](#) (1)
- [novembre 2021](#) (2)
- [octobre 2021](#) (1)
- [septembre 2021](#) (1)
- [juin 2021](#) (1)
- [mai 2021](#) (2)
- [avril 2021](#) (3)
- [mars 2021](#) (5)
- [février 2021](#) (3)

- [décembre 2020](#) (2)
- [novembre 2020](#) (2)
- [octobre 2020](#) (3)
- [septembre 2020](#) (1)
- [juillet 2020](#) (1)
- [juin 2020](#) (6)
- [mai 2020](#) (1)
- [avril 2020](#) (1)

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher



- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)
- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)